

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 30 janvier à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Mairie, 4 Place Charles de Gaulle, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Stéphane CHEDOUTEAUD, Maire.

Date de la convocation : 23 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14 Nombre de votants : 15

Etaient présents : M. Stéphane CHEDOUTEAUD, Maire, Mme Magali HIDREAU, M. Patrick BERNARD, Mme Jeannine PASCHER, Patrice MADEUX, Adjoints au Maire ;

Mme Micheline VIOLLEAU, M Janick DRILLAUD, M. Bruno HAREL, M. Daniel LAGARDE, Mme Valérie GRATIOT, Mme Gaëlle DEMSKI, M. Charles BELLAUD, Mme Eliane SALMON, M. Manuel HERNANDEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : néant

Etaient représentés :

Mme Carole BARAT donne pouvoir à M. Patrice MADEUX

Public : 6 personnes

Monsieur le Maire a remercié l'assistance d'être présente, a constaté que le quorum était atteint et a ouvert la séance.

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme Magali Hidreau

PREAMBULE

Monsieur Joël MAZIERE et Madame Valérie BARBIER de la RESE 17 présentent aux élus le projet de Défense Extérieure Contre l'Incendie sur le territoire d'Aulnay. Il est rappelé que la RESE 17 exploite les réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et de défense incendie pour le compte d'Eau 17 et du SDIS. Une première réunion a été présentée en décembre 2024. L'avis technique du SDIS est favorable. Il est présenté les 12 nouveaux projets par rapport à l'existant, à mener suivant les priorités orientées.

Sur les 6 emplacements dont est prévue une aire d'aspiration, une pourrait être retirée si existe la possibilité de stationner un camion et si peu de circulation.

La RESE peut réaliser les travaux. Elle pose la bâche 3 couches (type qualité ZODIAC), réalise le terrassement, la clôture et remplit la bâche. Elle est valable dix ans.

Il est précisé que le schéma dès validation permet de ne pas bloquer les permis de construire.

Le coût total est estimé à 94 596 € HT. La DECI est éligible aux subventions DETR : de 40 à 60 % et Département à 30 % **pour les communes situées en zone France Rurale Revitalisations.**

Le délai d'exécution est d'environ 6 mois pour les poteaux d'incendie et un peu plus pour les bâches.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal du 7 novembre 2024 n'ayant pas apporté d'observations particulières, est approuvé suivant le vote ci-après :

Vote : 15 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION.

2. DON POUR MAYOTTE SUITE AUX CONSEQUENCES DU CYCLONE CHIDO – DCM 2025-01-01

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a frappé de plein fouet le département de Mayotte avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population.

L'AMF a lancé un vaste appel aux dons des communes et intercommunalités, à destination des partenaires présents sur Mayotte, la Protection Civile et la Croix Rouge. Cette aide est essentielle pour financer les besoins urgents, l'apport d'eau, des denrées alimentaires, de matériel de secours.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer par solidarité, en versant 500 euros à la Protection Civile.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

3. VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DU TOTEM D'INFORMATIONS TOURISTIQUES - DCM 2025-01-02

Monsieur Patrice Madeux, adjoint au maire en charge de la vie associative, culture et sports, expose au conseil municipal que, dans le cadre du schéma d'accueil et de diffusion de l'information établi par l'Office de Tourisme des Vals de Saintonge (édition 2021-2026), et suivant la volonté de Vals de Saintonge Communauté de développer ses services en faveur des enfants et des familles, ces deux entités prévoient l'implantation de douze mobiliers extérieurs artistiques à usage d'information touristique sur le territoire intercommunal. Les communes d'Aulnay-de-Saintonge, Beauvais-sur-Matha, Bernay-Saint-Martin, Blanzac-lès-Matha, Bords, Brizambourg, La-Jarrie-Audouin, Neuvicq-le-Château, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Taillebourg et Tonnay-Boutonne sont proposées pour les accueillir.

Imaginé par l'entreprise Mains libres (Nantes) en association avec le cabinet d'architecte Bonsoir architecte GIE / Écore (Nantes) et l'atelier d'artiste et d'architecte Neotravelmakers / Sierra (Bordeaux), le totem d'inspiration sur l'art roman et la forêt, sera conçu en pierres et bois, et aura une hauteur de 4 mètres et une circonférence de 2 mètres. Il sera composé de bacs qui contiendront des plantes et fleurs ou serviront de refuge pour oiseaux, insectes.

Le coût total de 186 000 €TTC pour les 12 totems est pris en charge par Vals de Saintonge Communauté avec des subventions sollicitées de la DETR de l'Etat, des Fonds Européens et le Département de la Charente-Maritime.

Il était prévu initialement d'être installé sur la Place Charles de Gaulle, face à la mairie. L'architecte de l'ABF a émis un avis défavorable sur cet emplacement. Avec son accord, il est donc prévu de l'implanter Rue des Carmes, sur un terre plain enherbé, face au centre d'incendie et de secours.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouvel emplacement du totem d'informations touristiques sur Aulnay. Une autorisation d'urbanisme sera déposée, le projet étant situé en périmètre protégé ABF. Il autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

4. BOUCLE CYCLOTOURISTIQUE DES GRANDS CHEMINS : PARTICIPATION POUR L'ENTRETIEN DE LA SIGNALÉTIQUE – DCM N°2025-01-03

Monsieur Patrice Madeux, adjoint au maire en charge de la vie associative, culture et sports expose au conseil municipal que la boucle cyclable traverse 7 communes en Vals de Saintonge. Celles-ci s'engagent à prendre en charge l'entretien du balisage (uniquement la signalétique) de l'ensemble du circuit et notamment, sur la portion de l'itinéraire « Les Rives de Boutonne », sur les communes de Saint-Séverin et le Vert. Elles laissent à la charge du Département : l'entretien et le changement des bornes et des panneaux DV lui appartenant. Cet entretien sera confié à l'association AVEC de Saint-Mandé-sur-Brédoire. Il est demandé également une aide à l'organisation d'une randonnée annuelle. En 2025, elle aura lieu le 1^{er} juin à Saint-Mandé, au Lizot.

Le coût de la prestation s'élève à 980 € pour 49 km de linéaire. Divisé par 6 communes, il sera de 163,33 € par commune, dont Aulnay.

Une convention sera établie pour une durée de trois ans avec l'association.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre en charge l'entretien de la signalétique
- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent dont la convention ci-annexée.

Il est précisé que la borne du centre-ville (face à la pharmacie) sera remise à la fin des travaux de la place Aristide Briand.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM N°2025-01-04

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il s'agit d'ajouter au règlement intérieur, à l'article 2, une nouvelle disposition portant sur la convocation et le projet de budget primitif.

Dès lors qu'une commune a adopté le référentiel M57, elle est tenue de se conformer aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT.

L'article L 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget. Les conseillers municipaux se voient remettre une note de synthèse suffisamment détaillée.

En rappel, les délais de convocation du conseil municipal n'ont pas été modifiés : 3 jours francs pour les communes de moins de 3500 habitants.

Ainsi en matière de délais, deux possibilités s'offrent au maire :

- transmettre la convocation au conseil en même temps que le projet de budget, soit 12 jours au moins avant la réunion.
- faire deux transmissions : la communication au conseil du projet de budget 12 jours au moins avant la réunion et la convocation au conseil de 3 jours fixés par les articles L2121-11 et L2121-12 du CGCT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'article 2 du règlement intérieur présentée ci-avant.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

6. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 – DCM 2025-01-05

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en vertu des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption

de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 = 2 137 528,10 €
(hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », Restes à réaliser et opérations d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **534 382 €** arrondis (25% de 2 137 528,10 €) pour le cas échéant des dépenses d'investissement délibérées avant le vote du budget (chapitres budgétaires 20, 21 ou 23).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement indiquées comme ci-dessus.

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

INFORMATIONS DIVERSES

♦ Monsieur le Maire informe :

- * Deux réunions ont eu lieu le 29 janvier 2025 avec le bailleur Domofrance et les services de la gendarmerie au sujet du projet d'ensemble, EHPAD, gendarmerie et habitat résidentiel. Le bailleur a avancé sur les implantations de chaque projet sur les parcelles concernées. Celle de la gendarmerie doit être revue. Il rappelle que 8 gendarmes sont en exercice sur le territoire d'Aulnay. Sera prévue une réserve foncière pour deux logements supplémentaires, en cas d'augmentation des effectifs.
- * Une réunion de travail a eu lieu sur la vidéoprotection. Le déploiement coûte environ 100 000 € avec une aide de l'état à hauteur de 50 %. Il sera sollicité une aide auprès des entreprises.
- * Le groupe Plaire-Hexaôm va déposer 16 permis de construire pour le lotissement communal de l'Hôpiteau.
- * En raison des intempéries de la semaine, les travaux de la place sont suspendus. Les potelets seront prochainement posés.
- * L'abri-vélo est achevé et installé à proximité du groupe scolaire. L'implantation du second n'est pas encore définie (vers le collège).
- * Dans le cadre de l'étude de requalification de la maison Grelaud avec Charentes Tourisme, une visite du bâtiment a été effectuée avec le CAUE.
- * Un incendie a eu lieu le week-end dernier sur la Place de la Chaume du Temple. Les conteneurs à ordures ménagères ont été incendiés.
- * Changement de la signalisation au carrefour Rue des Alouettes et Route de la Villedieu : le Cédez-le-passage a été remplacé par un Stop. Le panneau d'entrée en agglomération sur la Route de la Villedieu a été déplacé par la Direction d'Infrastructures du Conseil Départemental pour une meilleure visibilité (en arrivant de la RD950).
- * Le permis de construire de DEV'ENR pour la centrale photovoltaïque a été délivré. Le SDIS demande que la structure soit sécurisée par un chemin de ronde extérieur et intérieur pour chaque plateau. La problématique est le dénivelé de 7 mètres entre les deux plateaux. Un permis modificatif sera déposé dès qu'une solution sera trouvée par l'entreprise.

* Un courrier sera adressé au propriétaire du terrain à Méchain, sur lequel a été installé un bungalow et une clôture sans déclaration et surtout en zone non constructible et inondable. Mme Valérie Gratiot signale qu'un mobilhome a été posé sur un terrain à Villarçay, en bordure de route. Mme Jeannine Pascher ira constater.

♦ Monsieur Manuel Hernandez fait part que Monsieur Conan a adressé un courrier pour avoir un miroir de sécurité face à sa maison. Une réponse est attendue. Il demande que soient repeintes les bandes blanches signalant les STOP. Monsieur Patrick Bernard annonce que cela sera réalisé dès météo clémente. Monsieur le Maire précise qu'il a également reçu un courrier d'un habitant de Pinsenelle qui sollicite une mesure de réduction de vitesse des automobilistes.

♦ Madame Eliane Salmon demande quand auront lieu les réunions des commissions auxquelles elle est membre : Voirie, Bâtiments, Personnel Communal. Monsieur le maire répond que Mme Salmon est conviée à chaque rendez-vous de chantier des travaux en cours et la remercie d'y assister. Mme Salmon précise qu'elle souhaite connaître les affaires en cours comme les travaux d'entretien. Elle signale que des ornières sont apparues sur le parking des campings-cars. Monsieur Patrick Bernard fera réaliser le rebouchage dès que la météo sera clémente.

QUART D'HEURE CITOYEN

☞ Madame Bernadette Lagarde interroge sur l'entretien de la rue devant la mairie et le parking de la Place Charles de Gaulle, après le marché du dimanche. Monsieur le maire répond que l'entretien est réalisé chaque lundi matin, sauf indisponibilité.

Prochaine séance : Jeudi 27 Février 2025 à 19 heures

****Fin de séance** : 20 h 25

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La secrétaire de séance,
Magali Hidreau**

**Le Maire,
Stéphane Chedouteaud**